Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500659-20251218-D2025_12_01-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2025 – 12 – 01**
Décision du 18 décembre 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 18 décembre à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	12 décembre 2025
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 18 Votants : 25 (dont 7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Anne-Marie ECHELARD, Christian NIEL, Jean-Pierre PETERMANN, Yves RENAULT. **Domloup :** Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Christelle HOUIZOT, Pierre-Yves TANVET. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN, Evelyne PANNETIER, Sophie RANDUINEAU-PIROT.
Absents excusés	Denis GATEL (pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN), Françoise GATEL (pouvoir à Yves RENAULT), Schirel LEMONNE, Chantal LOUIS, Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Catherine TAUPIN. Sébastien CHANCEREL (pouvoir à Jacky LECHABLE), Emmanuel CASADO (pouvoir à Christelle HOUIZOT), Benoît FOUCHER, Marielle MURET-BAUDOIN (pouvoir à Dominique DENIEUL), Anne MALLET (pouvoir à Christelle GAUTIER), Dominique MARCHAND.
Absents	Olivier BODIN, Louis HUBERT.
Secrétaire de séance	Christian NIEL.

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Servon-sur-Vilaine

Melaine MORIN explique que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Servon-sur-Vilaine a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2019. Le code de l'urbanisme rend possible son évolution par la voie d'une modification simplifiée, au titre des articles L.153-45 et suivants.
La Commune, alors compétente en matière de PLU, a prescrit par une délibération en date du 21 mai 2025, le lancement de la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU communal. Cette procédure a pour objectif d'adapter le PLU aux évolutions récentes du projet de lotissement de Gare Nord et de supprimer deux emplacements réservés (ER n°1 et n° 2) devenus par conséquent sans objet.

Dans le cadre de cette procédure, les personnes publiques associées ont été consultées et leurs avis ont été le cas échéant recueillis. Le projet de modification simplifiée a également fait l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale afin de confirmer l'absence de nécessité de mener une évaluation environnementale.

Il convient de rappeler que le Pays de Châteaugiron Communauté est devenu, par un arrêté préfectoral en date du 2 juin 2025, l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme. C'est par conséquent au Conseil communautaire qu'il revient d'organiser la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°2. Le Conseil communautaire prévoit ainsi une mise à disposition du projet et des différents avis recueillis selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 sur une durée d'un mois, à savoir du 5 janvier 2026 au 6 février 2026
- Au siège du Pays de Châteaugiron Communauté ainsi que dans les locaux de la mairie de Servon-sur-Vilaine aux jours et horaires d'ouverture habituels
- Sur le site internet du Pays de Châteaugiron Communauté et le site internet de la Commune de Servon-sur-Vilaine
- Le public pourra formuler ses observations sur des registres prévus à cet effet au sein du siège du Pays de Châteaugiron Communauté et en Mairie de Servon-sur-Vilaine.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500659-20251218-D2025_12_01-DE

Conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de soumettre le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Servon-sur-Vilaine à une mise à disposition du public selon les modalités suivantes :
  - Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 sur une durée d'un mois, à savoir du 5 janvier 2026 au 6 février 2026 ;
  - Au siège du Pays de Châteaugiron Communauté ainsi que dans les locaux de la mairie de Servon-sur-Vilaine aux jours et horaires d'ouvertures habituels ;
  - Sur le site internet du Pays de Châteaugiron Communauté et le site internet de la Commune de Servon-sur-Vilaine ;
  - Le public pourra formuler ses observations sur des registres prévus à cet effet au sein du siège du Pays de Châteaugiron Communauté et en Mairie de Servon-sur-Vilaine ;
- ✓ de charger le Président de mettre en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires à l'organisation de cette procédure ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Christian NIEL